

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Fourniture et installation de luminaires pour la conversion de l'éclairage public au DEL (Phase 2) (GT2016-005)

La Ville de Deux-Montagnes demande des soumissions pour la fourniture et l'installation de luminaires pour la conversion de l'éclairage public au DEL.

Ces travaux comprennent sommairement la fourniture et l'installation de 315 luminaires DEL sur le territoire de la Ville de Deux-Montagnes.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles par l'intermédiaire du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO), à l'adresse suivante : <u>www.seao.ca</u>. Des frais peuvent être exigés par le SEAO pour l'obtention des documents.

Toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission, sous forme d'une lettre de garantie irrévocable ou d'un cautionnement de soumission, d'un montant égal à 10% de la valeur totale de la soumission, valide pour une période de 90 jours suivant l'ouverture des soumissions.

Les soumissions sous enveloppes scellées (1 original et 1 copie) portant la mention « Fourniture et installation de luminaires pour la conversion de l'éclairage public au DEL (GT2016-005) » et adressées au soussigné, seront reçues jusqu'à onze heures (11h), heure locale, jusqu'au 1er mars 2016, à l'adresse suivante:

Ville de Deux-Montagnes A/S M. Jacques Robichaud, greffier 803, chemin d'Oka Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

L'ouverture des soumissions se fera publiquement le 1er mars 2016, à ou après onze heures (11h), heure locale, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Deux-Montagnes, située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes.

Le présent appel d'offres est assujetti à l'AQO, à l'ACI et à l'AQNB.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie. La Ville de Deux-Montagnes n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SEAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'il détient tous ces documents avant de déposer leur soumission.

Donné à Deux-Montagnes, ce 5 février 2016.

Jacques Robichaud Avocat, o.m.a. Directeur des services juridiques et greffier